



COMMUNIQUÉ

TATI :

La CGT demande aux repreneurs des engagements fermes sur l'emploi

Le 14 juin 2017 à minuit, les candidats à la reprise du groupe Agora Distribution (Tati Lilnat, Vutura et Agora) devront avoir déposé leurs offres définitives.

Pour l'heure, un flou total persiste sur les engagements concrets des deux repreneurs potentiels, en dépit des déclarations médiatiques et des tentatives d'instrumentalisation des salariés.

Seule certitude, Gifi et le Consortium n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour proposer une offre combinée. C'est pourtant ce que leur avait demandé, le 29 mai dernier, le Tribunal de commerce de Bobigny en accordant un délai supplémentaire de trois semaines pour améliorer leurs offres et éviter les licenciements.

La Cgt Tati demande donc à Gifi et au Consortium de se positionner clairement, notamment sur les points suivants :

- Le périmètre exact de leur nouvelle offre (nombre de magasins et de salariés repris) ;
- La garantie du maintien des emplois sur 24 mois ;
- Un engagement écrit concernant le reclassement obligatoire des salariés repris si l'autorité de la concurrence faisait obligation de céder certains points de vente ;
- Pour le magasin de Tati Barbès, le point exact sur les négociations avec le propriétaire des murs, la durée des travaux envisagés et des précisions écrites sur la situation des salariés durant cette période ;
- La négociation d'un accord de substitution pour maintenir les garanties collectives des salariés repris.

Les repreneurs mettent entre 8 et 11 millions d'euros pour une entreprise qui en vaut 130 millions : nous ne pouvons accepter que des salariés se retrouvent sur le carreau ni que les conditions de reprise des contrats de travail ne soient pas garanties.

Contacts :

Nicole COGER – DS CGT TATI LILNAT 06.36.28.61.79

Sandrine PORTEMER – CGT TATI LILNAT – 06.86.94.14.89

Céline CARLEN – US CGT Commerce Paris – 06.62.17.55.53

Paris, le 12 juin 2017